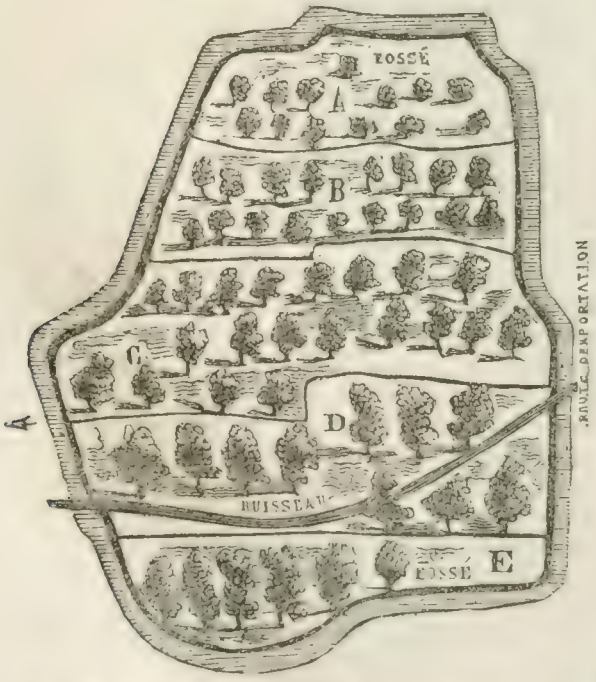
mettre le passage des voitures, on n'ouvre que des sentiers, à l'extrémité desquels on place des bornes ou des poteaux qui indiquent le n° de la coupe. Deux soins assez importans ne doivent jamais être perdus de vue dans cette opération : le 1er est d'observer autant que possible l'ordre de contiguité entre les coupes qui doivent s'exploiter successivement, et de ne pas laisser subsister, par exemple, de grands massifs de taillis sur le pourtour entier d'un taillis de 2 ou 3 ans ; le second est d'éviter que la traite des coupes se fasse à travers les jeunes taillis.

Les coupes d'une forêt doivent-elles être égales en étendue superficielle? doivent-elles être égales en produits? L'un des objets principaux que se propose un propriétaire en réglant l'aménagement de ses bois, c'est de se faire un *revenu à peu près égal tous les ans*. On doit donc s'attacher plutôt à l'égalité des produits qu'à celle des surfaces exploitées; mais on éprouvera rarement cette difficulté si chaque portion de la forêt est aménagée d'une manière analogue à la nature du sol, aux essences dont elle est peuplée, et au genre de débit usité pour ses produits.

On établira dans la forêt autant de séries de coupes qu'il y a de taillis d'espèce et de qualité différentes.

Supposons que l'étendue du massif soit de 500 hectares ; on examinera séparément chaque canton de la forêt, et on établira les échelles de la valeur progressive des taillis pour chacun de ces cantons. On fera ensuite des calculs semblables à ceux dont nous avons donné plusieurs modèles, et on en établira le résultat dans l'ordre suivant :

Fig. 123.



1° 100 hectares de taillis de coudriers et de marsaulx, situés sur une montagne (partie A), qu'il convient d'exploiter dans leur 12e année, pour faire des cercles, de petits échalas et du bois de chauffage; la coupe annuelle sera par conséquent de. 8 h. 33 ar.

2° 120 hect. de taillis de charmes, coudriers, boulcaux (partie B), qu'il convient de couper à l'âge de 20 ans, pour fabriquer du charbon ; la coupe annuelle sera de. 6 00

3° 200 hectares de taillis où le chêne domine (partie C), qu'il convient d'exploiter à l'âge de 28 ans, avec une éclaircie faite à l'âge de 12 ans ; l'étendue de la coupe annuelle sera de. 7 15

4° Il reste 80 hectares de taillis situés dans un vallon ; le chêne y domine, les autres essences sont l'orme, le frêne, le plane; on divisera le massif en deux portions de 40 hectares chacune.

La première (partie D), choisie dans la portion du sol la moins fertile, sera aménagée à 40 ans ; on la divisera par conséquent en 40 coupes, qui contiendront chacune 1 hectare. . . 1 »

On exécutera dans ce canton 3 nettoiemens de 13 en 13 ans ; on trouvera dans l'exploitation définitive environ 3,000 brins, dont une grande partie propres à la petite charpente et au charronnage.

La seconde portion E, dont l'étendue est également de 40 hectares, sera divisée en 80 petites parcelles qui s'exploiteront successivement, et qui seront nettoyées de 12 en 12 ans; la coupe définitive produira du bois de charpente et de charronnage; son étendue sera de. » 50

8	33
	8 h. 33 ar.
6	00
7	15
1	»
»	50
Total. . .	22 h. 98 ar.

La coupe annuelle sera de 22 hectares 98 ares, ce qui équivaut à l'étendue totale d'une exploitation réglée sur l'âge uniforme de 21 à 22 ans.

L'adoption d'un aménagement ainsi combiné donnera le maximum du produit dont la forêt est susceptible, et n'occasionera point de diminution momentanée dans les revenus des propriétaires, car ils exploitent communément leurs taillis à l'âge de 20 à 22 ans.

§ IV. — Des chemins et routes dans l'intérieur des forêts.

Les routes qui traversent les forêts remplissent le double objet de séparer les exploitations et de servir à la traite des produits. Dans les plaines, ces routes sont ouvertes en lignes droites; elles servent à pénétrer dans la forêt dans tous les sens, de manière que d'un point quelconque, le trajet à un autre point éloigné soit le plus court possible. On emploie à cet effet le système des lignes brisées sous des angles très-obtus (*fig.* 124). Nous donnons comme exemple le plan de la forêt de Lux, Côte-d'Or, contenant 1850 hectares.

En général, l'extraction des bois dans les coupes est très-pénible et très-coûteuse ; les taillis et les arbres qui bordent les chemins ne permettant pas que l'air et la chaleur du